

CQP Technicien sportif d'athlétisme

RNCP20627 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335t
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	29/11/2019

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française d'athlétisme (FFA)

<http://www.athle.org>

FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME · SIRET : 78444873000027

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Technicien sportif d'athlétisme peut choisir les options suivantes : « Sprint/haies », « Sauts », « Lancers », « demi-fond/marche athlétique », « fond/hors stade » ou « Épreuves combinées »

Le CQP atteste des compétences permettant d'exercer les activités suivantes :

- 1 – La conception d'un projet d'entraînement en athlétisme dans le "groupe de spécialités" « Sprint/haies », « Sauts », « Lancers », « demi-fond/marche athlétique », « fond/hors stade » ou « Epreuves combinées »
- 2 – La conduite de séances d'entraînement des athlètes dans le "groupe de spécialité" « Sprint/haies », « Sauts », « Lancers », « demi-fond/marche athlétique », « fond/hors stade » ou « Epreuves combinées »
- 3 – La préparation et l'optimisation de la performance lors des compétitions en athlétisme dans le "groupe de spécialités" « Sprint/haies », « Sauts », « Lancers », « demi-fond/marche athlétique », « fond/hors stade » et « Epreuves combinées »
- 4 – L'intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure
- 5 – La protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Depuis le 1er mars 2017, les patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) peuvent se voir prescrire une activité physique adaptée par leur médecin traitant. Par conséquent, une qualification complémentaires optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale" a été créée par la CPNEF Sport.

Celle-ci vise les activités suivantes :

- Accueil des publics atteints de maladies chroniques et/ou d'Affection de Longue Durée (ALD) afin de les encourager vers une activité physique durable permettant d'améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien,
- Transmission d'une technicité adaptée en adéquation avec les capacités des pratiquants,
- Programmation et la planification des séances d'activités physiques et sportives adaptées au regard des caractéristiques des personnes et des objectifs visés,
- Garantie des conditions de pratique sécurisées dans l'environnement concerné pour les pratiquants et les tiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Établir un diagnostic de l'Athlète dans le cadre du "groupe de spécialités" « Sprint/haies », « Sauts », « Lancers », «

demi-fond/marche athlétique », « fond/hors stade » ou « Épreuves combinées »

- Définir une stratégie individualisée d'entraînement en athlétisme en relation avec le contexte (plan de formation de l'athlète, niveaux de pratique/compétition, calendrier des compétitions...) et le groupe de spécialités" « Sprint/haies », « Sauts », « Lancers », « demi-fond/marche athlétique », « fond/hors stade » ou « Épreuves combinées »
- Planifier le programme d'entraînement des athlètes dans le groupe de spécialités" « Sprint/haies », « Sauts », « Lancers », « demi-fond/marche athlétique », « fond/hors stade » ou « Épreuves combinées »
- Concevoir des séances d'entraînement en adéquation avec les ressources des athlètes et les objectifs fixés dans le groupe de spécialités" « Sprint/haies », « Sauts », « Lancers », « demi-fond/marche athlétique », « fond/hors stade » ou « Épreuves combinées »
- Mener la séance d'entraînement dans le groupe de spécialités" « Sprint/haies », « Sauts », « Lancers », « demi-fond/marche athlétique », « fond/hors stade » ou « Épreuves combinées » et procéder aux adaptations nécessaires
- Optimiser les différents facteurs de la performance en athlétisme (technique spécifique au groupe de spécialités, aspects psychologiques, préparation physique, développement des qualités athlétiques générales ...)
- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers
- Évaluer et réguler la séance d'entraînement dans le groupe de spécialités" « Sprint/haies », « Sauts », « Lancers », « demi-fond/marche athlétique », « fond/hors stade » ou « Épreuves combinées »
- Envisager les aspects liés à la préparation mentale en compétition
- Gérer l'échauffement et l'approche immédiate de la compétition
- Apporter un coaching favorable à la performance durant la compétition
- Gérer l'après compétition
- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Gérer et entretenir le matériel
- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Compétences spécifiques à la qualification complémentaire optionnelle « Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale »

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le « technicien sportif d'athlétisme » exerce son activité au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française d'Athlétisme, ou au sein d'autres structures privées (commerciales, centre de loisirs.....) ou au sein de fédérations multisports et affinitaires.

Le titulaire de la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du CQP auquel il est associé : associations à objet sportif, structures professionnelles, etc. Dans le cadre de ses activités, l'animateur est en capacité d'intervenir dans une démarche de prévention secondaire ou tertiaire en lien avec les réseaux et professionnels de santé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Éducateur, entraîneur d'athlétisme

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport.
- Convention collective nationale du sport (avenant n°1).

Pour la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 144, relatif à la prescription, par le médecin traitant, de l'activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical

du patient, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury tripartite

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	29/11/2019
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35898

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Athle.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20627/>